

Suppression de la Cour des comptes

Initiative constitutionnelle demandant une modification de la Constitution du Canton de Vaud à son article 166

Conformément aux articles 127ss LGC, les initiants souhaitent modifier, dans la Constitution vaudoise, l'article 166 selon le libellé le suivant :

La Constitution vaudoise est modifiée comme suit :

Titre VII

...

Chapitre 2 – ~~Cour des comptes~~ Contrôle des finances

Article 166 modifié

La surveillance financière est assurée par des organes de contrôle dont l'indépendance est garantie. La législation règle la surveillance financière sur les organisations et les personnes qui reçoivent des prestations cantonales.

Le Conseil d'Etat est chargé de proposer au Grand Conseil les modifications des lois connexes et l'abrogation de la loi sur la Cour des comptes du 21 novembre 2006.

Développement :

L'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003 a apporté son lot de surprises politiques, bonnes ou mauvaises. La volonté de la Constituante n'a pas trouvé la résonance souhaitée en tous points et a même conduit à certaines dépenses qui n'apportent aucun retour sur certains investissements consentis par les collectivités publiques. Il en va ainsi de l'organe de surveillance des activités de l'Etat, nommée Cour des comptes.

L'article 166 actuel de la Constitution vaudoise précise la composition de la Cour et son mode d'élection. Il donne également connaissance du mandat de contrôle de la gestion des finances des institutions publiques désignées par la loi ainsi que l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité.

A l'origine, le législateur cantonal a inscrit la Cour des comptes dans la "LCCompte", loi sur la Cour des comptes du 21 novembre 2006. Le Grand Conseil s'est donné trois ans pour faire le bilan des activités de l'organe chargé d'évaluer le fonctionnement et de porter à la connaissance des autorités cantonales les dysfonctionnements de l'Etat et les problèmes de gestion.



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 18.05.10

Scanné le _____

10-INT-036

Les modifications constitutionnelles demandées ne visent pas les magistrats en charge de la Cour, mais le coût d'un organe qui n'apporte pas la plus-value souhaitée dans la surveillance des activités de l'Etat. Alors qu'elle représente une charge annuelle pour l'Etat de Vaud de plus de frs 2.5 millions, force est de constater que la Cour des comptes assume un mandat qui est déjà largement couvert par la commission de gestion du Grand Conseil, par le Contrôle cantonal des finances et par le Grand Conseil.

La suppression de la Cour des comptes doit s'accompagner d'un renforcement du Contrôle cantonal des finances et de son indépendance, ainsi que d'un élargissement des compétences de la commission de gestion.

Lausanne, le 18 mai 2010.



Pierre-Yves Rapaz,
UDC



Jean-Marie Surer,
LIB



Claude-André Fardel,
PRD



Jacques-André Haury,
ADC

SOUTHADE DEVELOPPER ET

DETACHE LE RENVOI EN COMMISSION

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	R. Abbet	Chapalay Albert	A. Chapalay	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	J.R. Aebi	Chappuis Laurent		Durussel José
Amarelle Cesla		Chatelain André		Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	C. Amstein	Chevalley Christine		Epars Olivier
Ansermet Jacques		Chevalley Edna		Fardel Claude-André
Apothéoz Stéphanie		Chevalley Isabelle		Favez Jean-Michel
Aubert Mireille		Cherix François		Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Luc		Feller Olivier
Ballif Laurent		Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves
Bally Alexis		Christen Jérôme		Fiora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine		Clot Bertrand		Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien		Cornamusaz Philippe		Gaille Pierre-André
Bersth Verena		Cornaz-Rovelli Valérie		Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe		Courdesse Régis	R. Courdesse	Gfeller Olivier
Bonjour Eric		Debluë François	F. Debluë	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard		Décosterd Anne		Gardon Julien
Borel Bernard		Delacour André		Glutz Félix
Borloz Frédéric		Depoisier Anne-Marie		Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline		Deriaz Philippe		Golaz Olivier
Brelaz François	F. Brelaz	Desmeules Michel		Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne		Grandjean Pierre
Buffat Michaël		Devaud Grégory		Grobéty Philippe
Cachin Jean-François		Dind Claudine		Grognoz Frédéric
Calpini Christa	C. Calpini	Dolivo Jean-Michel		Guignard Jean
Capt Gloria		Ducommun Philippe		Guignard Pierre